

Le 7 janvier 1768 - Dumas au ministre

Un document du Service Historique de la Défense à Brest, MS. 89, n°2

La requête dont il est ici question est datée du 8 septembre 1767 (voir dans la base documentaire), elle est connue sous le titre de *L'Auguste Protection*. C'est une histoire dans laquelle Dumas et Poivre eurent des attitudes différentes sinon opposées. Nous tâcherons d'en faire la synthèse en introduction de la transcription de la requête.

=====

N°8

Par le Choiseul

Au Port Louis, Isle de France le 7 janvier 1768

Monseigneur,

Par ma dépêche en supplément cotée C de l'expédition du *Massiac*, j'ai eu l'honneur de vous envoyer une requête adressée par les notables habitants de cette ville à M. Poivre et à moi pour être mise sous vos yeux. Cette requête a fait ici beaucoup de bruit, mal à propos à mon gré. Le Conseil en a pris connaissance. La marche naturelle d'une telle affaire était d'attendre que cette requête fut entre nos mains ; alors les représentants de la Compagnie dans cette colonie où les parties intéressées dans son ancienne administration auraient été fondés à nous en demander communication pour y répondre, et nous n'aurions pas pu raisonnablement la leur refuser. Il nous eut été remis par eux un mémoire contradictoire, et en réponse nous aurions eu l'honneur de vous adresser le tout par une lettre commune qui vous en aurait fait le rapport, et vous auriez prononcé.

Au lieu de cela, le Conseil a sévi contre les plus considérables par leur état entre ceux qui avaient signé la requête, pour intimider les autres habitants et les porter à rétractation, et cela par l'instigation de M. Hermans, l'un des commissaires de la Compagnie qui gouvernaient cette colonie à notre arrivée.

Tous les vices de l'ancienne administration de cette colonie relevés dans cette requête sont déjà trop anciens, Monseigneur, pour être recherchés. Le théâtre où les événements se sont passés est trop éloigné de votre séjour. Vous trouveriez trop difficilement la vérité, et vous y avez pourvu pour l'avenir. Voilà sous quel point de vue j'ai toujours considéré cette affaire, et lorsque cette pièce m'a été communiquée par occasion, c'est ainsi que je me suis expliqué, en disant que la passion s'y montrait trop à découvert pour que les faits qui y sont rapportés fussent crus quand même ils seraient vrais et en partie prouvés.

Les parties intéressées dans la procédure qui a été faite en conséquence prennent la voie des formes légales pour avoir raison des actes faits contre eux par le Conseil, qu'ils prétendent être incompetent. Les pièces de cette procédure vous seront envoyées, Monseigneur, et vous instruiront mieux que ne pourrait faire cette lettre de l'affaire qui en est le sujet.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Dumas

* * *